



# ARTICLE

## AUGUST & DEBOUZY A CONSEILLÉ LE GROUPE AFFINE DANS LE CADRE DE LA FUSION-ABSORPTION D’AFFIPARIS, PAR SA SOCIÉTÉ MÈRE, AFFINE R.E.



Corporate - M&A | 27/12/12 | Valéry Denoix de Saint Marc

Foncière spécialisée dans l'immobilier d'entreprise parisien, AffiParis était cotée sur NYSE Euronext Paris et détenue par Affine R.E. à hauteur de 87,7 % du capital et environ 87,9 % des droits de vote.

Par une décision du 17 octobre 2012, l'Autorité des Marchés Financiers a estimé que le projet de fusion n'était pas de nature à justifier la mise en œuvre préalable d'une offre publique de retrait. Le projet a été approuvé par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés le 7 décembre 2012 et a conduit à la dissolution sans liquidation d'AffiParis.

Cette opération s'inscrit dans une démarche de simplification de la structure et de réduction des coûts de fonctionnement du groupe Affine, et a permis aux actionnaires minoritaires d'AffiParis de recevoir, en échange de leurs titres, des actions Affine R.E., cotées sur NYSE Euronext Paris, offrant une plus grande visibilité, une liquidité très supérieure et un rendement plus élevé.

L'équipe d'August & Debouzy, dirigée par Valéry Denoix de Saint Marc (Associé), assisté de Lydia Tchantchinoff (Counsel) et Laetitia Saulais (Avocat Senior) est intervenue sur les aspects de droit boursier et des sociétés.

---